



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août, à 18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, Mme ONRAED Isabelle, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia.

Étaient absents excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, M. CARVILLE Raymond, M. BUNEL Gilles, M. LADAN Serge, M. GUILLEMETTE Olivier.

Étaient absents non excusés : M. PERRIN Renny, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Patrick.

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Aucune arrivée ni départ d'élus durant la séance.

Pouvoirs : M. BRETEAU Jean-Claude en faveur de Mme DUPUY Vanessa, M. CARVILLE Raymond en faveur de M. PITEL Gilles, M. LADAN Serge en faveur de Mme MOUCHEL Clémentine, M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de M. HAVAS Roger.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-022 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 30 mai 2024

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 30 mai 2024 a été transmis aux élus suite à la séance.

Par mail en date du 10 juin 2024, M. HAVAS nous fait part d'une observation (capture d'écran) :

Bonjour,

Sur le PV du bureau plusieurs choses :

- 1 En début de séance j'ai excusé Monsieur CHAVARIA Jean Paul donc « Etait absent excusés
- 2 Pourquoi lors de mon intervention ont site le nom de certain élus et pas tous pour ma part je souhaite que mon nom soit notifier.
- 3 Service aménagement et développement du territoire
 1. HAVAS demande pourquoi nous n'avons pas gardé la personne et renouveler son contrat

Le Président répond «

Sur l'intervention de Président «Rappelle qu'il n'est pas raisonnable à ce jour de ne pas augmenter la fiscalité »

1. Havas pose la question au Président « pourquoi au sujet d'augmenter la fiscalité, vous n'avez rien proposé lors du budget »

Cordialement

Roger Havas

Il est demandé aux membres présents s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 MAI 2024.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-023 : Administration générale : Nouveau tableau des huit commissions thématiques

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-014

Par délibération N°BUR-2024-014 en date du 30 mai 2024, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Par délibération N°38.2024 du 18 juin 2024, la commune de Saint-Laurent-de-Condol nous informe que Mme Caroline ÉNAULT sera remplacée par M. Arnaud GIRARD au sein de la Commission Finances et Administration générale,
- Par mail en date du 13 août 2024, la commune de Saint-Germain-le-Vasson nous informe que M. Nicolas VERMEULEN ne sera pas remplacé au sein de la Commission Attractivité globale du territoire.

Il est donc proposé de :

- Valider les modifications susmentionnées ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour (*voir annexe 1*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :

- **LES MODIFICATIONS SUSMENTIONNÉES ;**
- **ET LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-024 : Administration générale : Désignation de représentants au sein de la CLECT

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2023-020

Par délibération N°BUR-2023-020 en date du 25 mai 2023, la liste des membres titulaires et suppléants au sein de la CLECT a été ratifiée par les membres du Bureau.

Par délibération N°2024-17 en date du 08 juillet 2024, le conseil municipal de LE BÔ nous fait part d'un changement de délégués au sein de la CLECT, et propose de désigner :

- Paul CHATELAIS, titulaire,
- Mélaïne CAURANT, suppléant.

Il est proposé de valider ces modifications et de valider le tableau mis à jour (*voir annexe 2*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :

- **CES MODIFICATIONS ;**
- **ET LE TABLEAU DES MEMBRES DE LA CLECT MIS À JOUR.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-025 : Administration générale : Désignation de représentants au sein du Syndicat du Collège du Cingal et au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Suisse Normande

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2023-031

Par délibération N°BUR-2023-031 en date du 28 août 2023, la liste des représentants des différents syndicats a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Par délibération N°2024/039 en date du 04 avril 2024, le conseil municipal de SAINT-GERMAIN-LE-VASSON nous fait part d'un changement de délégués au sein du Syndicat Intercommunal du Collège du Cingal, et propose de désigner:
 - Christine FRÉTÉ et Philippe DUCLOS, titulaires,
 - Nelly GRONIER et Julien LEMOUX, suppléants.
- Par délibération N°2024-16 en date du 08 juillet 2024, le conseil municipal de LE BÔ nous fait part d'un changement de délégués au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Suisse Normande, et propose de désigner :
 - Lucie COUILLARD et Jérôme CHAUVEL, titulaires,
 - Méline CAURANT et Nathalie MAHÉRAULT, suppléants.

Il est proposé de valider ces modifications et de valider le tableau mis à jour (*voir annexe 3*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE CES MODIFICATIONS ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS MIS À JOUR ;**
- **ET AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À TRANSMETTRE CETTE DÉLIBÉRATION AUX SYNDICATS CONCERNÉS.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-026 : RH : Convention de mise à disposition du personnel communal à la CDC

Des conventions de mise à disposition du personnel technique communal auprès de la communauté de communes ont été signées au 01/01/2022 avec toutes les communes sièges de nos sites scolaires communautaires.

Les missions principales y sont ainsi définies et adaptées à chaque site :

- Protection et mise en sécurité
- Dénéigement
- Livraison de combustibles (fioul, granulés, gaz...)
- Réalisation d'actions de bon sens et d'urgences (spécifier l'objet de l'intervention).

Ces conventions sont renouvelables par tacite reconduction et le coût horaire est actuellement de 15.00€ net.

Au vu de l'évolution des différentes charges et notamment des charges de personnel, certaines communes ont demandé une révision du taux horaire.

La commission Finances et Administration générale, réunie le 1er juillet dernier, propose au Bureau :

- d'augmenter ce coût horaire à 20.00€ net, à compter du 01/01/2025 ;
- d'établir de nouvelles conventions à signer par les deux parties ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **DÉCIDE D'AUGMENTER CE COÛT HORAIRE À 20.00€ NET, À COMPTER DU 01/01/2025 ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À ÉTABLIR DE NOUVELLES CONVENTIONS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LESDITES CONVENTIONS ET LES AUTRES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-027 : RH : Effectifs au 1er septembre 2024

FIN DE CONTRATS ET CRÉATION DE POSTES OU DE NOUVEAUX CONTRATS :

Service Scolaire/Périscolaire :

Comme tous les ans, à la rentrée 2023/2024, des postes contractuels ont été créés du 01/09/2023 au 31/08/2024 au vu des nécessités de service qui évoluent parfois durant l'année.

A ce jour, ceux-ci ne sont plus d'actualité et nous devons donc les supprimer afin de créer les nouveaux postes nécessaires au bon fonctionnement du service, à la rentrée 2024/2025.

- Suppression de 47 postes d'Adjoint Technique non titulaire au 31/08/2024 à raison des durées hebdomadaires suivantes, représentant 25.31 ETP :

18,10/35, 4,05/35, 10,80/35, 20,20/35, 20,80/35, 15,75/35, 13,20/35, 20,00/35, 22,95/35, 27,85/35, 14,50/35, 30,75/35, 18,45/35, 20,00/35, 11,05/35, 12,80/35, 10,30/35, 27,45/35, 30,35/35, 24,05/35, 20,65/35, 28,65/35, 27,00/35, 14,75/35, 12,45/35, 33,30/35, 14,10/35, 18,40/35, 30,75/35, 23,20/35, 19,85/35, 21,55/35, 29,25/35, 27,25/35, 11,25/35, 14,45/35, 10,85/35, 13,30/35, 10,90/35, 18,40/35, 19,55/35, 9,35/35, 28,30/35, 23,55/35, 12,05/35, 4,05/35 et 15,35/35.

Comme tous les ans, il est proposé que les postes pérennes occupés par des agents titulaires qui réalisent plus de 40% d'heures complémentaires de leur base contrat voient leur durée hebdomadaire augmenter. Pour les agents contractuels mais qui occupent également des postes pérennes, il est proposé de les stagiairiser à hauteur de 60% de leur base contrat, de l'année précédente.

Les postes créés pour les besoins de l'école de Saint-Sylvain sont créés uniquement jusqu'au 31/12/2024, en vue de la reprise de la compétence scolaire/périscolaire par la commune prévue au 01/01/2025.

Nous devons donc créer les postes suivants :

Contrats à durée déterminée du 01/09/2024 au 31/08/2025 = 49 postes

- Création de 49 postes d'Adjoint Technique non titulaire du 01/09/2024 au 31/08/2025, à raison des durées hebdomadaires suivantes, représentant 25.23 ETP :
20.00/35, 20.00/35, 6.59/35, 16.13/35, 11.04/35, 14.52/35, 11.27/35, 14.52/35, 29.06/35, 4.01/35, 16.75/35, 27.71/35,

18.19/35, 28.92/35, 13.79/35, 4.52/35, 4.01/35, 4.01/35, 17.43/35, 29.14/35, 29.44/35, 12.78/35, 16.5/35, 26.22/35, 14.83/35, 9.02/35, 28.92/35, 27.99/35, 18.71/35, 11.65/35, 31.23/35, 23.65/35, 17.63/35, 17.69/35, 29.58/35, 10.55/35, 17.38/35, 27.20/35, 16.53/35, 4.01/35, 24.62/35, 15.42/35, 22.63/35, 5.02/35, 12.56/35, 17.74/35, 27.50/35, 24.98/35, 29.50/35.

Contrats à durée déterminée du 01/09/2024 au 31/12/2024 = 4 postes

- Création de 4 postes d'Adjoint Technique non titulaire du 01/09/2024 au 31/12/2024, à raison des durées hebdomadaires suivantes, représentant 2.58 ETP :
25.92/35, 17.48/35, 22.65/35 et 24.38/35.

Création du poste suivant au 01/09/2024 = 1 poste

- Création d'un poste d'Adjoint Technique, à raison de 14.50/35.00^{ème}, au 01/09/2024.

Service École de musique :

A la rentrée 2023/2024, le recrutement d'une directrice de l'école de musique a été mis en place suite à la démission de la précédente directrice. Après un an de fonctionnement, il apparaît évident que la durée hebdomadaire créée sur ce poste n'est pas suffisante.

Il est donc proposé de supprimer le poste actuel et de le créer avec une nouvelle durée hebdomadaire.

- Suppression d'un poste de Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de 2^{ème} catégorie, à raison de 10/20^{ème}, au 01/09/2024.
- Création d'un poste de Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de 2^{ème} catégorie, à raison de 15/20^{ème}, au 01/09/2024.

Lors de la rentrée 2023/2024, de nombreux recrutements d'assistants d'enseignements artistiques ayant un diplôme (obtenu ou en cours de validation), ont été réalisés dans le but de professionnaliser notre école de musique intercommunale.

Les durées hebdomadaires prévues au regard des inscriptions envisagées s'avèrent aujourd'hui inadaptées. Il y a lieu de remettre à jour les durées hebdomadaires au vu des nécessités de service.

Il est donc proposé de supprimer les postes suivants et de les créer avec de nouvelles durées hebdomadaires.

Violon :

- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 8.00/20.00^{ème} au 01/09/2024.
- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 7.83/20.00^{ème} au 01/09/2024.
- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 5.00/20.00^{ème} au 01/09/2024.

Piano :

- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 16.00/20.00^{ème}, au 01/09/2024.
- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 13.17/20.00^{ème}, au 01/09/2024.

Batterie :

- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 12.00/20.00^{ème}, au 01/09/2024.
- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 9.00/20.00^{ème}, au 01/09/2024.

Saxophone :

- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 3.00/20.00^{ème}, au 01/09/2024.
- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe, à raison de 1.50/20.00^{ème}, au 01/09/2024.

FM et éveil musical :

- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 17.00/20.00^{ème}, au 01/09/2024.
- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 6.67/20.00^{ème}, au 01/09/2024.

Guitare :

- Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 19.00/20.00^{ème}, au 01/09/2024.
- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 6.83/20.00^{ème}, au 01/09/2024.

Violoncelle :

- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à raison de 0.50/20.00^{ème}, au 01/09/2024.

Service Commandes Publiques, Assurances, Voirie :

L'agent responsable du service Commandes Publiques, Assurances et Voirie depuis le 01/01/2017 avait demandé un détachement, à compter du 01/09/2022.

Son intégration au sein de la Fonction Publique d'Etat vient d'être acceptée à compter du 01/09/2024. Nous devons donc supprimer son poste.

- Suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à raison de 35.00/35.00^{ème}, au 01/09/2024.

Par ailleurs, un agent contractuel du service Commandes Publiques, Assurances et Voirie ne souhaite pas renouveler son contrat qui arrive à échéance au 31/08/2024. Cet agent souhaite développer un nouveau projet professionnel. Un nouveau recrutement est en cours.

Il est donc proposé de supprimer le poste actuel et de le créer de nouveau pour une durée de 1 an.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe non titulaire, à raison de 30/35^{ème}, au 31/08/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe non titulaire, à raison de 30/35^{ème} du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Service Centre hébergement :

Depuis le 1^{er} septembre 2023, l'entretien du centre d'hébergement est assuré par un agent contractuel (à l'essai pour un an) qui ne souhaite pas poursuivre ses fonctions pour des raisons personnelles (projet professionnel). Son contrat arrivant à échéance le 31/08/2024, une annonce va être publiée pour procéder à un nouveau recrutement. Indépendamment de l'agent, le poste est à créer de façon pérenne pour le bon fonctionnement de l'équipement.

Il est donc proposé de supprimer le poste contractuel actuel et de le créer de façon pérenne.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique contractuel, à raison de 15/35^{ème}, au 31/08/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique, à raison de 15/35^{ème}, au 01/09/2024.

Service E.P.N. :

Lors de la réunion de Bureau du 26/10/2023, un poste d'animateur E.P.N. a été créé pour la réalisation d'ateliers itinérants sur le territoire communautaire, à compter du 01/11/2023, et pour une durée de 6 mois.

Les ateliers ayant été appréciés par la population, il a été proposé lors du Bureau du 14/03/2024 de prolonger cette activité durant 4 mois afin d'avoir plus de recul sur la demande des usagers.

Au regard du bilan positif des ateliers, et des projections pour l'année à venir (accroissement de l'activité par la mise en place de nouveaux ateliers publics, développement de partenariats avec des organismes comme la MSA, la Mission Locale, développement des ateliers pour formation des agents CDC), il est proposé dans un premier temps de renouveler le contrat d'animateur EPN pour une durée de 6 mois à raison de 30 heures/semaine.

L'objectif à terme est de transformer le poste d'animateur en poste de conseiller numérique en CDD de 3 ans sous forme de contrat de projet, financé par l'Etat à hauteur de 42 000 € sur les trois ans. Ce nouveau poste fera l'objet d'une nouvelle délibération en Bureau.

Il est donc proposé de créer un CDD de 6 mois à raison de 30/35^{ème} à compter du 01/09/2024.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à raison de 24/35^{ème}, au 31/08/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à raison de 30/35^{ème}, du 01/09/2024 au 28/02/2025.

Service Aménagement et Développement du Territoire :

La commission Administration Générale du 04/03/2024 avait proposé de faire appel à un stagiaire (niveau LICENCE) afin de réaliser un inventaire des mares présentes sur certaines communes du territoire.

Cette mission est dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, responsable de la mise en place du PRAM. Après différents échanges avec les partenaires, il s'avère que cette mission peut être réalisée via un service civique.

Le coût d'un stagiaire pour 4 mois était de 2 639.06 € alors qu'un service civique sur 9 mois est de 1 033.65€. Il est donc proposé de créer un poste en service civique. La durée de base pour cette mission est de 6 mois mais après échange avec la Mission Locale, partenaire de la convention, il est préférable d'ouvrir la mission sur une durée de 9 mois nous permettant de la réduire si besoin plutôt que de l'ouvrir sur 6 mois avec l'impossibilité de la prolonger.

Il est donc proposé de créer un poste en service civique et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention tripartite avec la Mission Locale, le jeune accueilli et notre collectivité.

- Création d'un poste en service civique, à raison de 35/35^{ème}, du 01/09/2024 au 31/05/2025.

Pour mémo, la délibération N° 20181108 162 du Conseil Communautaire valide la mise en place du dispositif de service civique au sein de la collectivité à compter du 01/12/2018.

Service Administration Générale :

Etant donné notre compétence dans le domaine culturel, la lecture publique constitue l'un des leviers de sa politique culturelle. La signature du Contrat Territoire Lecture se traduit notamment par l'embauche d'un coordinateur / d'une coordinatrice lecture publique, le but étant de structurer et dynamiser le réseau des bibliothèques-médiathèques de notre territoire.

Il est donc proposé de créer un poste correspondant à cette mission (***plan de financement en annexe 4***).

- Création d'un poste de coordinateur (trice) lecture publique sur le grade de Bibliothécaire, à raison de 35.00/35^{ème}, au 01/09/2024.

AVANCEMENT DE GRADE :

Service Technique :

Notre agent, expert bâtiments et infrastructures communautaires, peut prétendre à un avancement de grade au vu de son ancienneté au 01/09/2024. Il est donc proposé de supprimer son grade actuel et de créer le nouveau grade correspondant à cet avancement et aux missions qui lui sont confiées.

- Suppression d'un poste de Technicien à raison de 35/35^{ème}, au 01/09/2024.
- Création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à raison de 35/35^{ème}, au 01/09/2024

MUTATION :

Service Scolaire/Périscolaire :

Un agent du SIVU des Côteaux de l'Orne est mis à disposition de la communauté de communes depuis le 01/09/2020. La première année, l'agent était mis à disposition sur une partie de sa durée hebdomadaire mais durant les 3 dernières années, l'agent a été mis à disposition sur la totalité de son temps.

La mise à disposition d'un agent ne peut être que partielle, de ce fait, l'agent a demandé sa mutation au sein de notre collectivité. Le poste occupé par cet agent est un poste pérenne puisqu'il travaille au sein de la cantine de l'école des Trois Villages située à Esson.

Il est donc proposé de créer le poste de cet agent afin qu'il puisse être muté.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 29/35^{ème} au 01/09/2024.

DATE DELIBERATION BUREAU	30 05 2024	29 08 2024	DELTA AU 01 09 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 09 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 09 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 08 2024	01 09 2024				
NBRE POSTES	184	195	11	FINS DE CONTRATS : - 57 NOUVEAUX CONTRATS : + 65 CREATIONS POSTES : + 3 AVANCEMENT GRADE : - 1 + 1 MUTATION : + 1 - 1	11	<u>SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 47 Agents + 55 agents soit - 25,31 ETP + 29,06 ETP <u>ECOLE DE MUSIQUE</u> - 7 Agents + 9 agents soit - 4,25 ETP + 3,27 ETP <u>COMMANDES PUBLIQUES</u> - 2 Agents + 1 agent soit - 1,86 ETP + 0,86 ETP <u>CENTRE HEBERGEMENT</u> - 1 Agent + 1 agent soit - 0,43 ETP + 0,43 ETP
E.T.P.	138,92	142,86	3,94	FINS DE CONTRATS : - 31,54 NOUVEAUX CONTRATS : + 33,80 CREATIONS POSTES : + 1,84 AVANCEMENT GRADE : - 1,00 + 1,00 MUTATION : + 0,83 - 1,00	3,94	<u>E.P.N.</u> - 1 Agent + 1 agent soit - 0,69 ETP + 0,86 ETP <u>A.D.T.</u> + 1 agent soit + 1,00 ETP <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> + 1 agent soit + 1,00 ETP <u>TECHNIQUE</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 09 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	37	35,90
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	114	73,88
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	3	3,00
TOTAL EFFECTIFS	184	138,92
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	115	96,38
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	80	46,48
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	195	142,86

La commission Finances et administration générale, réunie le 1er juillet dernier, propose aux membres du Bureau de valider ces modifications et le tableau des effectifs correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-028 : RH : Effectifs au 1er octobre 2024

FIN DE CONTRATS ET CREATION DE POSTES :

Service Scolaire/Périscolaire :

Suite à la demande de disponibilité d'une durée de 3 ans, pour convenances personnelles, d'un agent du service « facturation scolaire/périscolaire », et ce, à compter du 01/10/2023, nous avons dû recruter une personne pour le remplacer.

Le contrat d'un an arrivant à son terme et l'agent en poste donnant entière satisfaction, il est proposé de créer le poste de façon pérenne.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 35/35ème, au 30/09/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à raison de 35.00/35.00ème au 01/10/2024.

Service Aménagement et Développement du Territoire :

Lors de la réunion de Bureau du 23/11/2023, un poste stagiaire d'une durée de 6 mois a été créé afin de réaliser un diagnostic des eaux de ruissellement des bassins versants pour permettre la mise en place d'actions futures. La mission étant terminée, il est proposé de supprimer le poste de stagiaire.

- Suppression d'un poste de stagiaire, à raison de 35.00/35^{ème}, au 01/10/2024.

DEPART RETRAITE :

Service Scolaire/Périscolaire :

Un agent de l'école de Saint-Germain-le-Vasson partira à la retraite au 01/10/2024.

Il est donc proposé de supprimer le poste.

- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe, à raison de 31.50/35^{ème}, au 01/10/2024.

DATE DELIBERATION BUREAU	29 08 2024	29 08 2024	DELTA AU 01 10 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 10 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 10 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 09 2024	01 10 2024				
NBRE POSTES	195	193	-2	FINS DE CONTRATS : -3 CREATION POSTE : +1	-2	<u>SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 2 Agents + 1 agent soit -1,90 ETP + 1,00 ETP
E.T.P.	142,86	140,96	-1,90	FINS DE CONTRATS : -2,90 CREATION POSTE : +1,00	-1,90	<u>A.D.T. :</u> - 1 agent soit -1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 10 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	37	35,90
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	114	73,88
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,39
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20^{ème}		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	193	140,96
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	115	96,48
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	78	44,48
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	193	140,96

La commission Finances et administration générale, réunie le 1er juillet dernier, propose aux membres du Bureau de valider ces modifications et le tableau des effectifs correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-029 : Finances : Contentieux effacement de dette cantine Grainville-Langannerie

Les services du Centre des Finances Publiques nous ont informés que la commission de surendettement réunie le 10 février 2023 a décidé de procéder à un effacement de dette pour l'impayé suivant :

Paiement cantine Grainville-Langannerie : 1 587.73 €

La commission Finances et administration générale, réunie le 1er juillet dernier, propose au Bureau de :

- Passer ce titre en effacement de dette ;
- Émettre un mandat à l'article 6542 pour ce montant (les crédits budgétaires sont prévus) ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **PASSER CE TITRE EN EFFACEMENT DE DETTE ;**
- **ÉMETTRE UN MANDAT À L'ARTICLE 6542 POUR CE MONTANT (LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SONT PRÉVUS) ;**
- **SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-030 : Finances : Contentieux effacement de dette cantine Saint-Rémy-sur-Orne

Les services du Centre des Finances Publiques nous ont informés que la commission de surendettement réunie le 06 mars 2024 a décidé de procéder à un effacement de dette pour l'impayé suivant :

Paiement cantine St Rémy : 784.29 €

La commission Finances et administration générale, réunie le 1er juillet dernier, propose au Bureau de :

- Passer ce titre en effacement de dette ;
- Émettre un mandat à l'article 6542 pour ce montant (les crédits budgétaires sont prévus) ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Nous sommes confrontés à des situations délicates à gérer car de nombreuses familles continuent à mettre leurs enfants à la cantine même s'ils ne sont pas inscrits en raison de leur endettement. Un point sur les situations d'endettement est effectué 2 fois par an avec le Centre des Finances publiques. Des courriers adressés aux familles les plus endettées ainsi que des rencontres ont permis de récupérer environ 30 000 € sur les 100 000 € de dettes. Les communes sont systématiquement prévenues et peuvent prendre en charge tout ou partie de la dette si elles le souhaitent.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **PASSER CE TITRE EN EFFACEMENT DE DETTE ;**
- **ÉMETTRE UN MANDAT À L'ARTICLE 6542 POUR CE MONTANT (LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SONT PRÉVUS) ;**
- **SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-031 : Développement touristique : Château Ganne - Demande de subvention de fonctionnement et investissement 2024

Conformément à la convention du 16 octobre 2019, au plan de gestion de 2006, et dans la perspective du prochain plan de gestion 2024-2034, les travaux suivants ont été prévus pour l'année 2024 :

- Mise en sécurité du site par la pose d'une barrière à l'entrée du site ;
- Débroussaillage et déliantage des arases et parements des maçonneries de la tour porche ;
- Tonte et débroussaillage de la haute et basse cours ;
- Débroussaillage d'une partie des douves ;
- Maîtrise des rhododendrons.

Le coût total de ces dépenses de fonctionnement est estimé à 4 825 € TTC et d'investissement à hauteur de 1 180 € HT financés par le Département à hauteur de 70 % (sur le HT en investissement et sur le TTC en fonctionnement). Le reste à charge est porté par la collectivité.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département pour le financement de l'ensemble des actions citées ci-dessus.

Il est également proposé d'autoriser le Président ou son représentant à lancer les opérations et à signer toutes les pièces relatives à celles-ci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **SOLLICITER L'AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS SUSMENTIONNÉES ;**
- **LANCER LES OPÉRATIONS ;**
- **SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-032 : Scolaire : Engagement dans le SRAV (Savoir Rouler A Vélo), inscription au programme Génération Vélo, et demande de subventions

Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) est un dispositif mis en place depuis 2019, dans le but de généraliser l'apprentissage de la pratique autonome et sécurisée du vélo pour l'ensemble des enfants avant leur entrée au collège grâce à un cycle de formation de 10 heures minimum. Cette formation encadrée est composée de trois blocs d'apprentissage visant à permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour se déplacer en autonomie et en sécurité sur la voie publique.

L'inscription au programme Génération Vélo permet à la communauté de communes de bénéficier de l'accompagnement de l'animatrice régionale dédiée, d'une offre de formation et d'un cofinancement de 50 % du montant H.T. sur la prestation SRAV d'un intervenant externe auprès des enfants.

Le prestataire retenu est l'association Thury Plein Air basée à Thury-Harcourt-le-Hom.

Deux intervenants avec l'agrément SRAV animeront les cinq séances de 2 heures 20 minutes chacune (les groupes seront composés d'une douzaine d'élèves).

Budget :

Le montant total de la prestation s'élève à 18 000€, avec une prise en charge de 9 000€ par le dispositif Génération Vélo.

Il est proposé de :

- s'engager dans cette démarche pour dispenser le SRAV auprès de tous les élèves de CM2 du territoire, avec l'intervention de professionnels externes, et ce, à compter de la rentrée de septembre 2024 ;
- s'inscrire au programme Génération Vélo ;
- solliciter l'attribution d'un cofinancement pour la mise en place d'interventions SRAV au sein des écoles primaires du territoire de la communauté de communes, sachant que les sommes sont inscrites au budget ;
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE L'ENGAGEMENT DANS CETTE DÉMARCHE POUR DISPENSER LE SRAV AUPRÈS DE TOUS LES ÉLÈVES DE CM2 DU TERRITOIRE, AVEC L'INTERVENTION DE PROFESSIONNELS EXTERNES, ET CE, À COMPTER DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024 ;**
- **VALIDE L'INSCRIPTION AU PROGRAMME GÉNÉRATION VÉLO ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SOLLICITER L'ATTRIBUTION D'UN COFINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS SRAV AU SEIN DES ÉCOLES PRIMAIRES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, SACHANT QUE LES SOMMES SONT INSCRITES AU BUDGET ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE DE CE DISPOSITIF.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **Évènementiel :**

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024 :

Festival des arbres et de la nature "Arbres Haies Compagnie" à Gouvix (château d'Outrelaise)

• **Calendrier des réunions :**

2024	VICE-PRÉSIDENTS Salle MDS	CONFÉRENCE DES MAIRES	BUREAU Salle MDS	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEPTEMBRE	09/09 à 14h 23/09 à 14h	05/09 à 18h à Acqueville (CLS) et 19/09 à 18h à BSL		26/09 à 20h à THLH
OCTOBRE	07/10 à 14h 21/10 à 14h	24/10 à 18h (lieu à confirmer)	17/10 à 18h	
NOVEMBRE	04/11 à 14h 18/11 à 14h		07/11 à 18h	28/11 à 20h
DÉCEMBRE	02/12 à 14h 16/12 à 14h			19/12 à 20h

QUESTIONS DIVERSES :

 **PLUi :**

Les requêtes en appel et en SAE (sursis à exécution) ont été déposées ce jour auprès de la Cour d'Appel de Nantes. Nous attendons les accusés réception.

 **Travaux école Fresney-le-Puceux :**

Une première esquisse est en cours, l'ouverture est envisagée à la rentrée de septembre 2025.

 **Déviation de Thury-Harcourt-le-Hom :**

Le projet de contournement de Thury-Harcourt-le-Hom a été soumis à la Région. Son accord est à ce jour en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 05 septembre 2024
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR
Par la secrétaire de séance, Isabelle ONRAED*